

## Tuteur VS géniteur

Par **matimat**, le **12/11/2005** à **06:07**

Une personne accouche d'un enfant. Le géniteur décide de ne pas reconnaître l'enfant et quelques mois plus tard il quitte le foyer. La mère de l'enfant décède. C'est le frère de cette maman qui devient le tuteur légal. Aujourd'hui, le géniteur a-t-il le droit de reconnaître l'enfant ? Si oui, a-t-il le droit de le "récupérer" ? (bien entendu il y a un héritage en jeu)